

# Arrêté électoral particulier n°2024-06-05-BD portant sur l'implantation, l'organisation et la composition du bureau de vote

Institut universitaire de technologie 16

Élections partielles

Collège A

Scrutin du mardi 18 juin 2024

## La Présidente de l'Université de Poitiers

- VU le Code de l'éducation, notamment les articles L. 712-2, L. 713-1 à L. 713-9, L. 719-1 et L. 719-2 ainsi que les articles D. 719-1 à D. 719-47 ;
- VU le décret n°2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- VU l'arrêté en date du 18 novembre 2020 de la Rectrice de la Région académique nouvelle aquitaine, de l'académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, relatif à la composition de la Commission de contrôle des opérations électorales ;
- VU la délibération n°30-11-2020 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 30 novembre 2020, portant élection de Madame Virginie LAVAL à la Présidence de l'université de Poitiers ;
- VU l'arrêté n° DS 04-09-2023-03 en date du 12 septembre 2023 portant délégation de signature, Monsieur Przemyslaw SOKOLSKI, Directeur des affaires juridiques, Monsieur Nicolas BOISTAY, Directeur général des services adjoint en charge des ressources et de l'environnement juridique – Processus électoraux ;
- VU l'arrêté de composition du Comité électoral consultatif en date du 15 novembre 2023 ;
- VU la délibération n° CA-10-07-2023-04 portant actualisation des Statuts de l'Université de Poitiers, et notamment ses articles 37 et suivants et ses annexes ;
- VU la délibération n°CA-04-06-2021-02 du 4 juin 2021 portant approbation des Statuts de l'Université de Poitiers, et notamment ses articles 114 et suivants ;
- VU la délibération n°CA-26-11-2021-03 du 26 novembre 2021 portant approbation du Règlement intérieur de l'Université de Poitiers ;
- VU la délibération n°CA-12-07-2021-03 en date du 12 juillet 2019 portant Statuts de l'IUT d'Angoulême ;
- VU l'arrêté électoral n°2024-05-13-04 du 13 mai 2024 relatif à l'élection partielle aux collèges « A et B » ;

- VU l'arrêté électoral n°2024-06-24-AA du 05 juin 2024 modifiant l'arrêté électoral n°2024-05-13-04 du 13 mai 2024 portant renouvellement partiel du conseil de l'IUT 16 ;
- VU l'avis du Comité électoral consultatif en date du 05 juin 2024 ;

## ARRÊTE

### Article 1.      Objet

Le bureau de vote est en charge du scrutin lié à la désignation du ou de la représentant(e)s au collège « A » du Conseil de l'IUT 16 énuméré(e) dans l'arrêté électoral susvisé.

### Article 2.      Implantation du bureau de vote :

Le bureau de vote est situé à l'adresse suivante :

IUT 16  
Bâtiment N1  
4 avenue de Varsovie  
16000 Angoulême  
Salle Harold LeDoux

### Article 3.      Organisation du bureau de vote :

Le bureau de vote sera ouvert de 09h00 à 16h00 le mardi 18 juin 2024.

### Article 4.      Composition du bureau de vote

Le bureau de vote est composé de :

- Madame Isabelle DUVAL, Présidente du bureau de vote ;
- Madame Maud BOUSSUGE, Assesseure du bureau de vote ;
- Madame Audrey GHESQUIERE, Assesseure du bureau de vote ;

En cas d'absence de Madame Isabelle DUVAL, la présidence du bureau de vote est assurée par Madame Cristina BADULESCU.

En cas d'absence de l'une ou des deux assesseures du bureau de vote, Madame Marine DENÉPOUX et Madame Céline FAURE sont désignées pour assurer la suppléance le cas échéant.

### Article 5.      Publication et exécution

Le Directeur de l'IUT 16, ainsi que sa responsable administrative sont chargé(e)s de l'exécution ainsi que de l'affichage du présent arrêté, lequel sera publié au Recueil des actes administratifs.



À Poitiers, le 5 juin 2024

La Présidente de l'Université de Poitiers

Virginie LAVAL